

REGLEMENT BRUNA 2022 GENISSES BROWN SWISS

1. Objectif et but

La future génération d'éleveurs a l'occasion de présenter ses animaux. Nous offrons à notre relève une bonne plateforme pour renforcer son enthousiasme et sa motivation pour l'élevage de la race Brune. Notre relève d'éleveurs de la race Brune doit montrer au public spécialisé de Suisse et de l'étranger que la prochaine génération participe déjà activement à l'élevage du bétail.

2. Date, lieu et horaire

Les concours des jeunes éleveurs seront une partie intégrante de la BRUNA BS 2022. Ils auront lieu le vendredi 8 avril 2022 à Zoug.

Programme d'exposition pour l'ensemble de la BRUNA BS 2022

Amenée: jeudi 7 avril 2022, de 10h à 15h
1^{ère} journée d'exposition: vendredi 8 avril 2022, ouverture de l'exposition à 16h
classement dès 19h
→ concours génisses BS jeunes éleveurs, vaches BS en 1^{ère} lactation et concours spéciaux

2^e jour d'exposition: samedi 9 avril 2022, ouverture de l'exposition dès 16h
classement dès 09.30h
→ vaches BS (dès la 2^e lactation) et concours spéciaux

Départ: Après le concours, le samedi dès 17h

3. Conditions de présentation et présélection

Seront exposées des génisses BS (classe de herd-book A) dont les propriétaires sont enregistrés au herd-book avec un numéro d'exploitation chez Braunvieh Schweiz. Au moment de l'inscription, les animaux devront être la propriété de l'exposant. L'animal doit correspondre, en termes d'ascendance et de conformation, au but d'élevage actuel. Chaque animal doit présenter une valeur d'élevage génomiquement optimisée.

Les exigences minimales en matière de VEG sont les suivantes :

- Brown Swiss: 1000 VEG

Les conditions d'admission doivent être remplies le lundi 14 mars 2022.

La sélection des 70 génisses BS est effectuée par les associations cantonales de jeunes éleveurs. Sont autorisés à participer les jeunes éleveurs/éleveuses de toute la Suisse et de la Principauté du Liechtenstein. Les participant(e)s doivent être membres de l'association des jeunes éleveurs.

Chaque association de jeunes éleveurs a droit à un contingent en fonction du nombre de ses membres (état des membres au 01.01.2022). Les contingents non utilisés seront répartis entre les autres associations de jeunes éleveurs en fonction du nombre d'inscriptions. Lors du concours de génisses, 2 animaux de réserve par association sont inscrits dans le catalogue.

4. Nombre d'animaux exposés

70 génisses seront exposées:

- 70 génisses BS nées entre le 8 février 2020 au 8 août 2021 (8 à 26 mois)
- Les génisses doivent être portantes depuis 7 mois au maximum au 8 avril 2022 (inséminée après le 8 septembre 2021).
- Présentateurs: nés entre 1992 et 2008
- Sept catégories de 10 animaux chacune sont constituées. La répartition se fait en fonction de l'âge des animaux. Les génisses classées premières et deuxièmes sont qualifiées pour l'élection de la championne. Sont décernés les titres de championne, de vice-champion et de mention honorable.

5. Conditions de présentation vétérinaires/sanitaires

Les dispositions des autorités vétérinaires seront applicables. Les conditions vétérinaires seront envoyées aux éleveurs en temps voulu.

6. Transport

Le transport des animaux est du ressort des organisations cantonales de la race Brune, respectivement des exposants.

7. Assurance

a) Animaux

Les animaux sont assurés pendant l'exposition. Sont inclus dans l'assurance :

- Le transport de l'étable du propriétaire jusqu'à l'exposition à Zoug et retour.
- Accidents et maladies aiguës ayant un lien de causalité avec l'exposition. Le montant maximum par animal est de CHF 5500.– pour les génisses.
- Toute assurance complémentaire allant au-delà du montant maximum est à conclure directement par le propriétaire de l'animal.
- La commission d'estimation des accidents est composée du vétérinaire de l'exposition et d'un membre compétent du comité d'organisation.

b) Personnel

- Le personnel engagé par Braunvieh Schweiz sera assuré par Braunvieh Schweiz.
- Le personnel auxiliaire, ainsi que les personnes qui soigneront/présenteront les animaux, engagées par les propriétaires des animaux ou par les associations cantonales des jeunes éleveurs ou les organisations cantonales de la race Brune, seront tenus de s'occuper eux-mêmes des assurances correctes (accidents, responsabilité aussi pour dommages causés à l'égard de tiers).

8. Affouragement, soins, clippage et présentation

Dans l'étable, les génisses seront regroupées par canton respectivement par association des jeunes éleveurs. L'affouragement, les soins ainsi que le clippage et la présentation seront effectués par les jeunes éleveurs à leurs propres frais. Braunvieh Schweiz mettra à disposition les aliments appropriés et la place nécessaire au clippage. Les jeunes éleveurs devront donner suite aux directives du personnel de Braunvieh Schweiz.

9. Contrôles règlement d'exposition CTEBS

Les propriétaires et préparateurs des vaches s'engagent à respecter strictement les dispositions actuelles du règlement d'exposition de la CTEBS régissant la préparation et la présentation d'animaux aux expositions. Une commission de contrôle veillera au respect des dispositions.

10. Inscription

Les animaux devront être inscrits jusqu'à **mercredi 23 février 2022** via ExpoNet ou par courriel à (priska.kaelin@braunvieh.ch) à Braunvieh Schweiz.

En cas d'inscription via ExpoNet, le **nom du jeune éleveur/de la jeune éleveuse et l'association des jeunes éleveurs doivent impérativement être mentionnés sous remarques.**

L'annonce des animaux définitivement sélectionnés ainsi que des animaux de réserve par les associations cantonales doit être effectuée au plus tard **jusqu'à lundi 14 mars 2022.**

11. Taxes

Pour couvrir les frais de l'exposition, Braunvieh Schweiz perçoit une taxe de présentation de CHF 70.– par animal exposé. Elle est facturée aux propriétaires et mise à la disposition de l'association des jeunes éleveurs.

12. Prix

Chaque exposant recevra un prix souvenir. Les concours correspondants font l'objet d'une distinction spéciale. Les trois premiers jeunes éleveurs de chaque catégorie reçoivent chacun une cocarde. Par catégorie, la génisse la mieux classée, élevée par l'éleveur lui-même, est distinguée.

13. Dispositions finales

Avec l'inscription, les participants et les propriétaires des animaux se soumettront aux directives du présent règlement. Le comité d'organisation décidera des cas non prévus dans ce règlement.

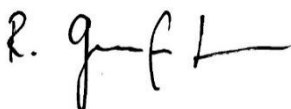
Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation si la situation épizootique devait exiger une décision de ce genre. Les créances de recours ou de dédommagement seront exclues.

Zoug, en novembre 2021

Braunvieh Schweiz

Président

Directeur



R. Grünenfelder

L. Casanova